

[Text]

The Joint Chairman (Senator Godfrey): And they decided they do not like that. So, unilaterally, it is legally a breach, it would seem to me, but correct me if I am wrong. They said, Oh, we know more than Parliament; we think the pension should be the same, not the amount put in. I think we should just write them a very firm letter and if we do not get satisfaction, pull them up here and ask them when they started overruling unilaterally, unless they have some explanation on the face of it.

It is too bad that women live longer, but I think I would rather live longer and give up a few dollars. No, but I mean, it is just so obvious. I think they have their bloody nerve—excuse me, ladies—to just fly in the face of what seems to be very clear. So, would you write a letter and say we want an explanation, and then we can see what their explanation is? I think this is the kind of a case where we could haul them up here if we do not get satisfaction.

Mr. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Well, it seems to me the Chairman of the Human Rights Commission was really trying to say there is no such thing as male or female, but rather it is, I guess he used the term, "unisex".

Mr. Kempling: Yes, he is on a kick like that right now.

The Joint Chairman (Senator Godfrey): No, he is saying you have to pay in more money for women than for men, but they both get the same pension.

Mr. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Because they live longer.

The Joint Chairman (Senator Godfrey): And that is exactly what the act says you are not supposed to do.

Mr. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Well, I read . . .

The Joint Chairman (Senator Godfrey): I think he is, you know, he is a former chairman of this committee. I think he is one even of the original.

Mr. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): I assume from some of the argument that was used, his point of discrimination is that men and women should be treated differently and you should just consider, in effect, that there is unisex and not separate sexes. I think he is totally wrong.

The Joint Chairman (Senator Godfrey): He is saying they should get the same pension when they retire at age 65.

Mr. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Regardless of whether they pay in the same amount or not.

The Joint Chairman (Senator Godfrey): The act simply says you have to put into the contributions; they have got to be the same before you are 65. If it turns out that pensions are . . . I think there could be an argument made; I am not trying to get into the merits of that. Agreed?

Some hon. Members: Agreed.

**Re: SOR/80-294, Air Regulations, amendment—
Aeronautics Act—P.C. 1980-1071**

[Translation]

Le coprésident (sénateur Godfrey): Et elle a décidé que cela ne lui plaisait pas. Donc, unilatéralement, il s'agit juridiquement d'une violation me semble-t-il, mais peut-être ais-je tort et dans ce cas vous pourrez me reprendre. Elle dit d'une part: «Nous en savons plus que le Parlement et nous croyons que les pensions devraient être les mêmes, mais non pas les montants qui ont été versés dans cette caisse». Je crois que nous devrions lui écrire une lettre très catégorique et, si nous n'obtenons pas satisfaction, nous le ferons comparaître pour lui demander pourquoi elle a agi unilatéralement en outrepassant les règlements.

C'est malheureux que les femmes vivent plus longtemps, mais je préférerais vivre un peu plus longtemps et perdre quelques dollars. Ceci me paraît tellement évident. Je crois que la Commission exagère, excusez-moi, mesdames, mais il me semble que c'est très clair . . . Donc, êtes-vous prêt à écrire une lettre et demander une explication? Je crois que c'est un cas qui mérite qu'on le convoque devant le Comité si nous n'avons pas satisfaction.

Mr. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Il me semble que le président de la Commission canadienne des droits de la personne voulait nous indiquer qu'il n'y avait pas de distinction à faire entre un homme ou une femme c'est-à-dire qu'il s'agissait de «l'unisex».

M. Kempling: Je crois qu'en effet il est lancé dans une affaire de ce genre.

Le coprésident (sénateur Godfrey): Non, il dite qu'il faut verser plus dans le cas des femmes que des hommes, mais que dans les deux cas on obtient la même pension.

Mr. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Parce que les femmes vivent plus longtemps.

Le coprésident (sénateur Godfrey): C'est justement ce que la loi vous interdit.

Mr. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Je lis . . .

Le coprésident (sénateur Godfrey): Je crois que oui . . . Vous savez, c'est un ex-président de votre Comité. Je crois même qu'il est un des premiers . . .

Mr. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): D'après ce que j'ai compris, il prétend qu'il y a discrimination en ce sens que les hommes et les femmes sont traités différemment et que vous devriez considérer qu'il s'agit d'un «unisexe» et non pas de sexes différents. Je crois qu'il a totalement tort.

Le coprésident (sénateur Godfrey): Il prétend que les hommes et les femmes devraient avoir la même pension lorsqu'ils prennent leur retraite à 65 ans.

Mr. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Qu'ils paient ou ne paient pas le même montant.

Le coprésident (sénateur Godfrey): La loi indique simplement que vous devez cotiser et que ces cotisations doivent être les mêmes avant 65 ans. Si les pensions s'avèrent être . . . Je crois qu'on pourrait contester le fait . . . Mais je n'essaye pas d'interpréter ceci. D'accord?

Des voix: D'accord.

**DORS/80-294, Règlement de l'air—Modification—Loi
sur l'aéronautique—C.P. 1980-1071**